



Session de formation
« Vivre la *tuitio fidei* aujourd'hui ! »
Enseignement 1 :
La tuitio fidei

Introduction

Nous le savons bien, le charisme de l'Ordre de Malte est porté par l'expression : *Tuitio Fidei et Obsequium Pauperum*. D'ailleurs les derniers textes normatifs nous le montrent d'une manière explicite.

« Conformément à ses traditions séculaires, l'Ordre a pour fins de promouvoir la gloire de Dieu et la sanctification de ses membres au moyen de la *tuitio fidei* et de *l'obsequium pauperum*, notamment envers les pauvres et les malades, au service du Saint-Père. »¹

L'*Obsequium Pauperum* ou *Servitium Pauperum* est présent depuis les origines de l'Ordre. Dans la règle de Raymond du Puy est exprimé le fait que les frères hospitaliers viennent pour vivre un chemin de sainteté en se mettant au service des pauvres. Il s'agit bien d'une vocation et donc d'une réponse à un appel de Dieu au sein d'un Ordre religieux qui a un charisme propre : le *servitium pauperum*².

De nos jours, nous avons tellement l'habitude de voir exprimer le charisme de l'Ordre par la devise si souvent rappelée – *tuitio fidei et obsequium pauperum* – qu'on peut être étonné de ne pas voir apparaître dès les textes des origines de l'Ordre la réalité de *tuitio fidei*. Est-ce à dire qu'elle n'était pas vécue dès les premiers temps de l'histoire de l'Ordre ?

Fidèle au principe que, dans la fondation d'un ordre religieux, toute la dimension du charisme est donnée dès les origines, mais qu'il est appelé à se déployer et à s'exprimer au cours des circonstances de l'histoire de cet ordre vécue dans la foi, il faut dire très clairement que ce qui est vécu par les hospitaliers dès les premiers temps les conduisent à nourrir, à rendre témoignage et à défendre la foi catholique. En d'autres termes, la *tuitio fidei* est bien présente dès les origines de l'Ordre, et d'une manière particulière à partir de la militarisation de l'Ordre. Et pourtant, l'addition explicite de ce deuxième pan de l'expression du charisme

¹ *Charte Constitutionnelle de 2022*, Titre I : *L'Ordre et sa Nature*, Article 2 : *Des fins de l'Ordre*, Paragraphe 1.

² « Pour la toute première fois sans doute dans l'histoire de la vie religieuse, une activité spécifique, le service des malades et des indigents, est considérée comme la fin même de la vocation religieuse et comme le chemin privilégié de sanctification, au point que tous les éléments traditionnels de la vie religieuse, ascèse, prière commune, sont subordonnés à l'accomplissement de cette activité de service ». Abbé Bruno Martin, in *Premiers textes normatifs des hospitaliers*, p. 27.

de l'Ordre n'apparaît que dans la version des statuts de 1489/1493³. Il nous faudra revenir sur différentes hypothèses concernant la raison de l'apparition de l'expression *tuitio fidei*.

Notons dès à présent que l'Ordre entre ces deux pans de la devise maltaise a varié au long de l'histoire. Les derniers textes normatifs de l'Ordre semblent avoir fixé définitivement cet ordre que nous connaissons, elle doit donc nourrir la vie et la spiritualité des membres de l'Ordre. Remarquons que cette réalité se déploie d'une manière particulière dans la prière quotidienne des membres de l'Ordre. De fait, après avoir rendu grâce pour l'appel à être membre de l'Ordre de Malte, ce qui entraîne de recevoir et d'accueillir l'histoire séculaire et les traditions de l'Ordre, le chevalier décline la manière dont cette vocation doit être vécue :

« (...) en pratiquant la religion catholique, apostolique et romaine, en la défendant contre l'impiété et en exerçant la charité envers mon prochain, avant tout envers les pauvres et les malades. (...) »

Puis la dernière partie de cette prière invite le chevalier à prendre conscience de ses faiblesses, et à demander l'aide de la grâce de Dieu pour vivre dans la gratuité cette vocation :

« (...) pour la gloire de Dieu, la Paix du monde et le bien de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. »

Tout en ayant présent à l'esprit l'unité de la devise de l'Ordre, expression de son charisme qui lui est providentiellement confié par l'Église, nous allons avoir deux temps de réflexion. Tout d'abord, nous allons pouvoir considérer que même si elle n'apparaissait pas dans les textes normatifs, l'Ordre a toujours vécu la *tuitio fidei* ; puis nous verrons différentes hypothèses sur l'apparition à la fin du XV^e siècle de cette expression, chacun ayant la possibilité de se faire son idée personnelle.

La *tuitio fidei* présente dès les origines de l'Ordre

On ne peut vraiment comprendre le charisme propre de l'Ordre de Malte qu'en partant du centre de notre foi catholique : la révélation même de l'Amour miséricordieux de Dieu accomplie en Jésus et confiée à l'Église du Christ. « *Dieu est Amour* », nous dit saint Jean⁴. Il ne s'agit pas seulement de dire que Dieu nous aime, mais de considérer l'être même de Dieu qui est Amour. Cet Amour qui est relation entre les personnes de la Sainte Trinité et cela depuis toute éternité. Il en résulte que lorsque l'on devient hospitalier, que l'on est appelé à vivre le *servitium pauperum* comme vocation spécifique à la suite de Jésus au cœur de l'Église, on ne peut le vivre qu'en contemplant la réalité même de Dieu qui est Amour et qui s'est fait serviteur en Jésus⁵. Il en résultera alors non seulement un sens profond des relations vécues au

³ Cf. Abbé Martin, *op.cit.*, p. 28. Thierry de Seguins-Cohorn, dans son article *Obsequium pauperum et tuitio fidei* daté de juillet 2024, citant « *Il Frate Cavaliere* » par Luigi Michele di Palma avec la contribution du Grand Prieuré de Naples et de Sicile, Bari, 2007, écrit : « Il faut attendre 1495 pour voir réunies les deux parties de la devise sous la formulation suivante, '*fratres accedentes ad obsequium pauperum et tuitione fidei catholicae*' (les frères qui se consacrent au service des pauvres et à la protection de la foi catholique) ».

⁴ 1Jn 4,8.

⁵ Les références bibliques seraient nombreuses pour éclairer la dimension du service d'autrui à l'image de Jésus serviteur. Par exemple : « *Parmi vous, il ne devra pas en être ainsi : celui qui veut devenir grand parmi vous sera votre serviteur ; et celui qui veut être parmi vous le premier sera votre esclave. Ainsi, le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie en rançon pour la multitude.* » (Mt 20,26-28)

sein même de l'Ordre mais également auprès de ceux que l'Ordre sert et qui sont appelés merveilleusement : « nos seigneurs les pauvres et les malades »⁶.

Il est compréhensible que cette réalité du charisme accueillie par le chevalier lors de son entrée dans l'Ordre appelle un chemin d'approfondissement et de germination dans sa propre vie personnelle à la suite du Seigneur. Il en va de même, d'une manière analogique, dans la compréhension que l'Ordre a de lui-même tout au long de son histoire. Peu à peu, se déploie la réalité même de ce qu'est l'Ordre et de son charisme. Peu à peu, les membres de l'Ordre arrivent à exprimer ce qu'ils vivent et le sens de la mission qu'ils ont reçu en devenant chevalier de Malte. Peu à peu, on peut saisir le déploiement qui s'accomplit dans la foi mise en acte par la charité des membres dans le service de leurs frères.

La croix portée depuis les origines de l'Ordre exprime et révèle la réalité intérieure de celui qui la porte et qui vit le *servitium pauperum*⁷. Elle est en quelque sorte une dimension de révélation pour que le chevalier se découvre à lui-même la profondeur de sa vocation en prenant conscience de l'Alliance avec Dieu dans le secret de sa vie.

La *tuitio fidei* au sein de l'hôpital de Jérusalem – Règle de Raymond du Puy

S'il est certain qu'il y a au XII^{ème} siècle une véritable révolution de la charité, l'Hôpital de saint Jean de Jérusalem a un statut particulier non seulement du fait du nombre de malades secourus⁸ et du réseau qui permet aux Hospitaliers d'avoir les moyens nécessaires pour le faire vivre, mais également sur la manière de considérer les malades qui « doit être nourri et restauré charitablement comme un seigneur et selon les possibilités de la maison »⁹. Les Hospitaliers sont appelés à exercer les œuvres de miséricorde vis-à-vis des malades accueillis dont ils se font les serviteurs.

C'est bien d'une démarche spirituelle, un véritable chemin de foi, qui habitent les Hospitaliers. En se consacrant au service des pauvres du Seigneur, ils choisissent de répondre à l'appel du Christ. De ce fait, la

⁶ C'est tout le sens de la courtoisie chevaleresque que les membres de l'Ordre sont appelés à vivre. En effet, « dans sa vérité essentielle, la courtoisie forme le symbole de la délicatesse d'amitié, d'Amour au sens chrétien, qu'une âme élevée, affinée dans son dialogue avec Dieu, éprouve et témoigne aux êtres qu'elle rencontre sur son chemin. Cette rencontre 'regarde' l'autre, non comme un 'étranger' mais comme l'image de Dieu qu'il est, au vrai, même s'il la défigure à l'envie jusqu'à ne plus concevoir sa propre dignité. Le regard du saint, lumineux, porteur de la Lumière divine, éclaire celui sur lequel il se pose et agit comme un miroir qui redonne à cet être de se 'revoir' tel que le Seigneur l'a créé et le veut : à Son image et à Sa ressemblance. » Pascal Gambirasio d'Asseux, *Le Miroir de la Chevalerie – Essai sur la spiritualité chevaleresque*, Editions Télètes, 2015, p. 83-84.

Ces remarques sur la courtoisie chevaleresque doivent nous éclairer sur la manière dont nous vivons les relations confraternelles et celles vis-à-vis de ceux que nous accompagnons et soignons dans le cadre des œuvres de l'Ordre.

⁷ « De plus tous les frères de toutes les obédiences qui se consacreront dorénavant à Dieu et au saint Hôpital de Jérusalem doivent porter devant la poitrine la croix sur leur chapes et sur leur manteaux en l'honneur de Dieu et de la sainte Croix, afin que Dieu par cet étendard, qui est composé de notre foi, de nos œuvres et de notre obéissance nous protège dans la foi, dans nos œuvres et dans notre obéissance et nous défende, corps et âme, avec tous nos bienfaiteurs chrétiens, de la puissance du diable, dans ce monde et dans l'autre. Amen. » Règle de Raymond Du Puy, in *Premiers textes normatifs des Hospitaliers*, p.111 et 112.

⁸ L'abbé Bruno Martin, in *op.cit.* p.38 et 39 citant le pèlerin allemand Jean de Würzburg, « qui a visité les lieux saints entre 1165 et 1170, parle de deux milles malades secourus et d'une cinquantaine de décès quotidiens, remplacés aussitôt par les nouveaux arrivants ». Alain Demurger, in *Moines Guerriers* Ed. du Seuil, p. 152 écrit : « En cas de besoin, les frères de l'Hôpital, qui ont leur dortoir dans le bâtiment, laissaient leur lit aux malades et couchaient par terre. C'est probablement dans ces circonstances exceptionnelles que le chiffre de Jean de Würzburg (qui a toujours paru exagéré) peut être retenu. Roger des Moulins, le maître de l'Ordre, indiquait que les 900 malades de l'hôpital avaient prié à l'occasion de la bataille de Montgisart (25 novembre 1177). »

⁹ Règle de Raymond du Puy in *op.cit.*, p. 110.

règle de Raymond du Puy rapporte différents éléments de sanctification qui leur permettra de mettre en œuvre les conseils évangéliques de chasteté, pauvreté et obéissance, non seulement dans leur vie personnelle mais également au sein de la communauté de l'Hôpital. Ainsi, ce qui s'appellera plus tard la *tuitio fidei* est d'abord vécue pour l'Hospitalier lui-même accomplissant le *servitium pauperum* en étant toujours plus unis à Jésus. C'est le chemin de sainteté auquel il est appelé.

De plus, la règle de Raymond du Puy rapporte la manière d'accueillir le seigneur malade dans une démarche que l'on peut qualifier aujourd'hui d'authentiquement missionnaire :

« Et, quand le malade viendra dans une obéissance placée sous l'autorité du maître de l'Hôpital, il doit être accueilli de la manière suivante : il doit recevoir religieusement la communion, il doit d'abord confesser religieusement ses péchés au prêtre et ensuite il doit être porté dans son lit et là, chaque jour, avant que les frères aillent manger, il doit être nourri et restauré charitablement comme un seigneur et selon les possibilités de la maison. De plus, l'épître et l'évangile doivent être lus tous les dimanches dans cette maison et la maison doit être aspergée d'eau bénite pendant la procession. »¹⁰

La foi est ici annoncée et célébrée d'une manière explicite pour les malades. De plus on sait que la chapelle était le cœur de l'Hôpital ce qui montre bien que le Seigneur Jésus est honoré dans la liturgie et dans le service des pauvres et des malades. Cela devrait nous interroger sur la manière dont nous vivons la *tuitio fidei* au sein de nos établissements dans les circonstances actuelles.

La *tuitio fidei* et la militarisation de l'Ordre

L'histoire de la militarisation de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem est progressive et complexe. Elle s'inscrit dans un contexte historique compliqué¹¹.

Très vite après la prise de Jérusalem le 15 juillet 1099, au terme de la première croisade, alors que naît le Royaume chrétien de Jérusalem¹², les pèlerinages vers la Terre Sainte reprennent. Une protection armée pour les malades et les pèlerins devient nécessaire. C'est ainsi que naît une communauté, « les Pauvres chevaliers du Christ », qui ont pour vocation d'assurer la police des routes afin de protéger les pèlerins. Ce sera l'embryon de l'Ordre du Temple. De leur côté les Hospitaliers, qui jusqu'à présent utilisaient essentiellement des mercenaires, s'arment également. D'anciens compagnons d'armes de Godeffroy de Bouillon, tout en restant religieux hospitaliers, retrouvent leur épée et, on peut le dire, leur état de chevalier pour participer à la protection du Royaume de Jérusalem, des pèlerins et de l'Hôpital. Cela ne veut pas dire que l'ordre de saint Jean de Jérusalem était devenu *de facto* un ordre religieux-militaire.

On peut affirmer que la militarisation de l'Hôpital ne peut intervenir d'une manière effective qu'après la reconnaissance de l'ordre du Temple, qui ne trouva sa place dans l'Église qu'en 1129 soit neuf ans après sa fondation par Hugues de Payns¹³. Et elle sera introduite dans les textes normatifs de l'Ordre que bien plus tard. « Il faut attendre les statuts de Roger des Moulins en 1182, pour trouver mention de chevaliers et de sergent dans l'ordre. Les structures militaires de l'ordre sont décrites pour la première fois dans les statuts

¹⁰ Règle de Raymond du Puy, *op.cit.*, p. 110.

¹¹ Pour approfondir ce thème, je renvoie à Alain Demurger, *Moines et Guerriers – Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge*, Seuil, L'université Historique, Paris, 2010. Cf également Thierry de Seguin-Cohorn, *op.cit.*, p. 5-9.

¹² Trois autres états latins d'Orient vont être également créés : le comté d'Édesse, la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli.

¹³ Sur Hugues de Payns, cf l'article le concernant de Thierry Leroy in *Prier et combattre – Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Fayard, 2009, p. 457.

de Margat de 1203 – 1206. Rien n’empêche qu’il y ait eu des textes antérieurs, perdus ensuite. Le pape Alexandre III a par deux fois – en 1168-1170 et en 1178-1180 – rappelé les hospitaliers au respect de leur mission première – le soin des pèlerins – et leur a demandé de ne pas participer à des actions militaires sauf lorsque le roi de Jérusalem les convoquaient pour la défense du royaume. Le maître Gilbert d’Assailly a engagé massivement les hospitaliers dans la campagne d’Égypte menées par le roi Amaury Ier en 1164 et 1169¹⁴. Il ne fait donc aucun doute qu’à ce moment-là l’Hôpital est devenu ordre militaire. »¹⁵ Depuis quand ? Il n’est pas possible de le dire d’une manière sûre.

Cette dimension militaire de la vie de l’Ordre est une vocation de défense du Royaume chrétien et des fidèles pèlerins contre les infidèles et non de conquête, même si on peut dire que la frontière entre les deux est un peu ténue.

Dans cette mission militaire des Hospitaliers, la *tuitio fidei* est comprise comme une véritable défense armée de la foi chrétienne, des fidèles chrétiens, des Royaumes chrétiens. Les adversaires sont non seulement l’Islam (Terre Sainte et Espagne) mais également les païens (Prusse).

Apport pour notre compréhension de la *tuitio fidei*

Ce regard trop rapide des origines de l’Ordre nous donne de percevoir que la *tuitio fidei* est appelée à être vécue non seulement d’une manière personnelle mais également communautaire en étant tourné vers le service de celui qui est dans le besoin. Il y a une véritable exigence de vie qui est demandée aux Chevaliers Hospitaliers.

A la suite de nos aînés, membres de l’Ordre aujourd’hui, nous sommes également appelé à vivre la *tuitio fidei* en désirant grandir dans la foi malgré les attaques sournoises, ou même explicites, du monde ; en cherchant à tout moment à présenter une défense devant quiconque nous demande de rendre raison de l’espérance qui est en nous¹⁶ ; en vivant une authentique charité fraternelle non seulement vis-à-vis des membres de l’Ordre mais aussi en étant l’icône de Jésus vis-à-vis de ceux que nous servons comme Jésus lui-même et qui sont pour nous les membres souffrants du Corps du Christ.

En d’autres termes, défendre la foi catholique c’est entrer dans la même démarche du Christ qui est venu rendre témoignage à la vérité (cf Jn 18,37). N’ayons pas peur et prenons conscience que ce témoignage a conduit Jésus sur le bois de la Croix qui est le lieu de la Gloire du Père.

Les membres de l’Ordre, porteur d’une tradition séculaire de la *tuitio fidei*¹⁷ dans des modalités différentes suivant les époques de l’histoire de l’Ordre, doivent savoir rendre aujourd’hui ce témoignage à la Vérité qu’est le Christ Jésus lui-même dans leur vie et leurs actes, dans leurs paroles, dans le service du pauvre et du malade !

¹⁴ Amaury Ier (1136-1174) devint le cinquième roi de Jérusalem en succédant à son frère Baudouin III au mois de février 1163. Il tenta d’imposer un protectorat aux Fatimides (califat islamique chiite) du Caire, qui subissaient l’influence du prince d’Alep et de Damas, Nûr al-Din. Son armée effectua cinq campagnes en Égypte, entre 1163 et 1169. Cf l’article *Amaury Ier, roi de Jérusalem* de Pierre-Vincent Claverie, in *Prier et combattre – op.cit.*, p. 86.

¹⁵ Alain Demurger, *op.cit.*, p. 40.

¹⁶ Cf 1P 3,15.

¹⁷ *Règlements et commentaires* traduit la réalité de la *tuitio fidei* par cette expression : « de fortifier la foi, de la défendre, d’en témoigner » (p. 22). Il nous faut garder ces trois démarches ensemble lorsque nous parlons de défense de la foi dans le cadre du charisme de l’Ordre.

En considérant la dimension chevaleresque de notre vie de membre de l'Ordre, nous développerons cela dans le quatrième enseignement de la session.

Apparition de la *tuitio fidei* à la fin XVème siècle

Une question se pose : qu'est-ce qui a motivé l'apparition de la *tuitio fidei* dans les statuts et règlements de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem à la fin du XVème siècle ? Qu'il me soit permis d'émettre trois hypothèses. Elles ne sont pas exhaustives ni exclusives l'une de l'autre. Prises ensemble, chacune dans leur domaine, elles peuvent nous aider à mieux saisir et nourrir notre réflexion.

Raison historique

Dans la présentation des *Premiers Textes normatifs des Hospitaliers*, après avoir dit que le concept de *tuitio fidei* était aussi ancien que la militarisation de l'Ordre, l'abbé Martin écrit :

« Cependant le terme lui-même ne s'introduit qu'à l'époque où l'Ordre est devenu de manière plus exclusive le modèle de l'ordre militaire, présent aux frontières de la chrétienté ; c'est que jusqu'en 1307/1311 les frères de Saint-Jean-de-Jérusalem partagent avec les Templiers l'image de la *militia Christi*, et eux-mêmes sont plutôt reconnus comme l'Hôpital, les Hospitaliers ; après la prise de Rhodes et la disparition du Temple l'image va s'inverser et la qualification hospitalière va progressivement s'effacer devant celle de chevaliers de Rhodes, puis de Malte : il devenait donc nécessaire, à la fin du XVème siècle, d'exprimer explicitement que la *tuitio fidei* était, non moins que le service des pauvres, le but de l'engagement dans l'Ordre. »¹⁸

Nous sommes face à une raison circonstanciée qui s'enracine dans le fait que la *militia Christi* est une armée pour se défendre contre les infidèles et non une simple armée de conquête permettant d'agrandir une certaine puissance. Le combat pour Dieu se fait non seulement dans la prière et le service des pauvres mais également dans la clameur des batailles.

Raison chevaleresque

Les statuts de Margat, rédigés au début du XIIIème siècle, mentionnent d'une manière explicite la présence de frères chevaliers.

La chevalerie a pour fonction première de défendre la foi catholique par les armes comme le font les clercs par la parole. Bien évidemment pour entretenir la force physique, il est nécessaire que le chevalier s'entraîne au maniement de l'épée, participe aux tournois, etc. Parfois cette dimension mondaine de la chevalerie a pu prendre une place plus importante manifestant ainsi plutôt une apparence qu'un réel engagement intérieur à la différence de ce qui était vécu par les ordres religieux militaires¹⁹.

Quoiqu'il en soit, on peut dire qu'au sein de la chevalerie des XIème au XIVème siècle, la défense de la foi semble faire partie de l'essence même de la mission chevaleresque, qui lui est confiée et sanctifiée par l'Église elle-même en reconnaissant les ordres religieux-militaires. Il n'y avait donc pas de nécessité de la

¹⁸ Abbé Bruno Martin, *op.cit.*, p. 28.

¹⁹ Au XIIIème siècle saint Bernard de Clairvaux a pu s'enflammer contre cette forme de chevalerie : « Vous couvrez vos chevaux de soie ; vous revêtez sur vos cuirasses je ne sais quels oripeaux flottants ; vous peinturlurez vos lances, vos écus, vos selles ; vous sertissez d'or, d'argent et de pierreries les mors et les éperons. (...) Vous laissez pousser vos cheveux qui vous tombent dans les yeux et vous empêchent de voir ; vous ensevelissez vos mains tendres et délicates dans de longues manches ondulantes » (cité in Jean Flori, *Chevalier et chevalerie au Moyen Âge*, La vie quotidienne – Fayard, Paris, 2012, p. 202.

rappeler dans les statuts de l'Ordre. Dès le XIV^{ème} siècle, cet idéal chevaleresque commence à s'étioler et s'éloigne peu à peu des valeurs qui étaient vécues²⁰. On peut le constater dans les cérémonies d'adoubement. Celles-ci perdent peu à peu leur caractère religieux et renforcent leur côté profane²¹. C'est pourquoi, les Hospitaliers considèrent la nécessité de signifier et d'inscrire dans les statuts des préceptes intangibles qui étaient vécus par les chevaliers de l'Ordre depuis les origines. Ainsi, au XV^{ème} siècle, lors de la promulgation des nouveaux statuts des Hospitaliers, alors que sont conservées les dispositions inscrites dans le préambule et le premier article de la règle de Raymond du Puy, la formulation est simplement modifiée pour faire référence à la défense de la foi : la formulation primitive, « *fratres ad servitium pauperum venientes*, devenait *fratres accedentes ad obsequium pauperum et tuitionem fidei catholice* », « les frères engagés au service des pauvres et à la défense de la foi catholique ». L'Ordre est toujours hospitalier dans son essence mais, en tant qu'ordre religieux militaire, ayant en son sein des chevaliers, consacrait une partie de ses forces à la défense armée de la foi catholique.

Raison due aux « Légendes de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem »

Il existe des *Miracula* ou *Légendes* nous rapportant aux origines bibliques de l'Ordre de l'Hôpital. Ces textes

« ont formé pour des siècles une partie du corpus des textes légaux et historiques de l'Ordre. Les Hospitaliers conservaient des notes succinctes brossant à grands traits leur histoire dans ce qu'on appelle les Chroniques des Maîtres Décédés, une succession de vies courtes qui de manière évidente se sont développées à partir des listes, tenues en vue des prières commémoratives destinées aux Maîtres, périodiquement mises à jour et souvent augmentées de commentaires variant d'une version à l'autre, à mesure que mouraient les Maîtres. »²²

²⁰ « La spiritualité de l'Ordre de Saint-Jean s'est manifesté dans son dynamisme en regard de la situation historique vécue par l'Ordre en Terre Sainte. Quelques décennies après la fondation de l'hôpital et surtout après l'approbation de l'Ordre du Temple – c'est-à-dire du premier des ordres religieux militaires – les Hospitaliers, pour correspondre aux exigences de leur service « d'hospitalité », entreront dans un processus de militarisation, jusqu'à devenir une des puissances militaires majeures du Royaume de Jérusalem. En conséquence, et non sans une résistance interne de la part de certains frères, la spiritualité originelle du *servus pauperum* intégrée celle du *miles Christi*, ou, mieux, de *novum militiae genus*, celui qui, d'après Bernard de Clairvaux, représentait l'idéal de l'authentique chevalerie chrétienne, qui aurait dû réformer la chevalerie du siècle, emprunte de mondanité et éloignée de la pratique des vertus chrétiennes. Même dans ce cas cela signifiait pour les Hospitaliers de s'approprier une nouvelle forme d'ascèse et de consécration religieuse, qui dépréciait toute espèce de velléité mondaine, assumait la discipline de fer de l'obéissance militaire et, dans l'esprit du *miles Christi*, devait être prête et se préparer à témoigner de la foi, jusqu'à perdre la vie par amour du Christ dans la lutte contre les ennemis de la croix (*tuitio fidei*) » Mgr Luigi Michele de Palma, *La spiritualité de l'Ordre de Saint-Jean*, in *Cahier de Spiritualité n° 16 – Le service du prochain comme témoignage de foi*, publié par l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte en 2017, p. 88-90.

²¹ Dès le XIV^{ème} siècle, « On confère la chevalerie comme une décoration militaire et laïque, à l'occasion d'une joute, d'un tournoi d'une bataille, d'abord avant celle-ci, puis après son déroulement. Au XV^{ème} siècle, le rituel de l'adoubement se simplifie (...) Même à l'occasion de ces cérémonies fastueuses, l'on ne parle plus guère de bain, de veillée d'armes, de serment, ni même de remise du *cingulum militiae*. L'officiant se contente de porter trois légers coups du plat de l'épée sur les épaules du candidat, comme on le faisait aussi dans les adoubements collectifs et expéditifs pratiqués sur les champs de bataille. » Jean Flori, *Chevalier et chevalerie au Moyen Âge*, La vie quotidienne – Fayard, Paris, 2012, p. 232.

²² Antoine Calvet, *Les Légendes de l'Hôpital de Saint Jean- de Jérusalem*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, CEROC N° 11, 2000, p. 5. Je m'appuie sur ce travail pour l'ensemble de ce paragraphe. Il sera parfois cité textuellement sans guillemet. Alain Demurger précise que ces légendes sont connues par quatre copies manuscrites datant du XIV^{ème} siècle. Et il continue en disant : « l'une d'elles, datant de 1307, reproduit une version en langue anglo-normande, qui est la traduction d'un original latin perdu, et fut rédigée dans les années 1180. Ce manuscrit

Même si cela peut apparaître comme tel, il ne s'agit pas d'une inculture historique des Hospitaliers favorisant la diffusion de contes merveilleux, mais d'une composition faite à partir de ce que le Moyen Âge connaissait des commencements de l'Hôpital de Jérusalem. La croyance qui établit la création de l'Hôpital dans les époques bibliques est exposée par saint Isidore de Séville (560/570 – 636). Fondés sur cette notice d'Isidore²³, les Hospitaliers tissèrent leur fiction.

Ces *Légendes* courtes, probablement élaborées dans les années 1140-1150, présentent des visions. Elles rompent avec une chronologie cohérente pour permettre à Dieu de manifester son projet à un fidèle élu²⁴. Elles rapportent qu'au temps du premier César, Jésus-Christ intervient quatre fois pour que soit édifiée une maison d'accueil pour les pauvres à Jérusalem.

La première apparition de Jésus se situe après un vol-sacrilège du tombeau de David commis par le grand-prêtre Melchior. Le désir de Dieu de construire un hospice avec l'argent volé du trésor est d'abord annoncé au prince Antiochus, responsable militaire et administratif de Jérusalem, puis à Melchior qui sauve ainsi son âme. A celui-ci revient la charge de diriger la construction de l'Hôpital et d'y servir les pauvres et les malades. L'Hôpital ne tarde pas à attirer de nobles guerriers qui spontanément se mettent au service de Dieu et des pauvres. Judas Maccabée envoie une forte somme d'argent, afin que des prières soient dites pour les morts et que de l'argent puisse être distribué aux pauvres.

La deuxième apparition du Christ concerne Zacharie, le père de Jean-Baptiste, qui reçoit l'ordre divin de remplacer Melchior comme administrateur de l'Hôpital.

Le troisième miracle révolutionne l'existence d'un citoyen romain, appelé Julien, auquel, à la suite d'un naufrage dont il est l'unique survivant, le Seigneur confie d'une part son désir de le voir frère commandeur de l'Hôpital de Jérusalem, d'autre part son projet de venir habiter cette maison, « en chair en os ».

Pour tous ces faits, nous sommes avant la venue du Seigneur Jésus. Dans une deuxième partie des *Miracula* se trouvent compilés plusieurs épisodes et paroles de l'Évangile qui sont mis en relation avec la mission hospitalière de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. L'hôpital devient en quelque sorte la maison du Christ jusqu'au moment de la résurrection. C'est là que Jésus réunit à plusieurs reprises ses apôtres ; là ils se cachèrent au moment de la crucifixion ; là Jésus se manifesta à eux lors de la résurrection ; là il apostropha

associe le texte des *Miracula* au texte de la règle de l'ordre de l'Hôpital telle que Raymond Dupuy la rédigea » in *Les Hospitaliers – De Jérusalem à Rhodes 1050-1317*, Texto, Ed Tallandier, 2019, p.43.

²³ « Hyrcan, le roi de Jérusalem, relate Isidore, assiégé par Antiochus tira du sépulcre de David une très grosse somme d'argent qu'il partagea entre Antiochus (afin qu'il levât le siège) et l'édification du premier hôpital de Jérusalem, c'est-à-dire d'un *xenodochium* (terme retenu par le droit canon) ou maison d'accueil destinée aux pauvres et aux malades. Or Isidore emprunta sa notice sur la genèse du *xenodochium* au pseudo-Hégésippe, traducteur au VI^e siècle de l'œuvre de Flavius Josèphe. En fait, dans la *Guerre des Juifs*, Josèphe signale que Hyrcan paya les soldats avec le reliquat du trésor spolié, se gardant de la moindre allusion à un quelconque hôpital. Il s'avère qu'Isidore, auquel le texte original de Flavius Josèphe restait inaccessible, prit sa source dans le *De Bello Judaïco* du pseudo Hégésippe, le véritable inventeur de la fable, décidant ainsi de l'origine de l'Hôpital. L'autorité de cette fable fut telle que Pierre le Mangeur (+1179) l'inséra dans son *Histoire scolastica* très largement diffusée et commentée jusqu'à la fin du Moyen Âge. On doit cependant à Guillaume de Tyr (ca 1130-1186) de nous avoir livré une relation des faits plus conforme à la réalité » (Antoine Calvet, *op.cit.*, p. 23-24) (**Pseudo-Hégésippe** est le nom conventionnel de l'auteur anonyme de *De Bello Judaico*, une adaptation latine chrétienne du IV^e siècle de *La guerre juive* de Flavius Josèphe ; **Pierre le Mangeur** est un théologien né à Troyes vers 1100 et mort à Saint-Victor le vendredi 12 octobre 1179. Son œuvre principale, l'*Historia Scholastica* est un abrégé de tous les livres de la Bible écrit en latin médiéval destiné à la formation du clergé et des prédicateurs).

²⁴ L'Écriture est remplie de lieu où nous voyons Dieu parler à son élu par songe. A titre d'exemple, comment ne pas penser simplement au songe de Joseph (Mt 1,18-21)

l'incrédule Thomas. Puis, s'amorce le lien entre les temps bibliques et les temps ultérieurs. Gérard, l'administrateur de l'Hôpital au moment des croisades est en quelque sorte le successeur de ces gardiens des temps bibliques dont en premier lieu saint Étienne.

S'ajoute un dernier miracle favorable à Gérard. Pendant le siège de Jérusalem, Gérard, volant au secours des croisés affamés, jette du haut des remparts des morceaux de pain à la place des pierres qu'il est censé jeter. Pris sur le fait et traîné devant le sultan, il est tiré d'affaire par une intervention divine qui change le pain en pierres.²⁵

La relation de ces *Miracula* inscrit la fondation de l'Hôpital dans le dessein de Dieu. Il témoigne de la place unique qu'ont les Hospitaliers dans le cœur de Dieu. En effet, Dieu lui-même veille à la succession à la tête de l'Hôpital de Jérusalem. De plus le frère Gérard, administrateur de l'Hôpital, dans l'exercice de sa mission de charité vis-à-vis des croisés dans le besoin, a été lui-même miraculeusement protégé par le Seigneur. Il en résulte que les Hospitaliers sont en quelque sorte dépositaires de ce trésor et doivent en vivre et le faire vivre. De plus, le fait que Judas Maccabée soit attentif à la vie de l'Hôpital, lui qui défenseur de la foi juive par les armes et qui a une place particulière dans les ordres religieux-militaires, rappelle aux Hospitaliers que leur mission hospitalière peut être associée à une défense armée de la foi catholique.

Guillaume Caoursin, vice-chancelier et secrétaire de l'Hôpital, à la demande du Maître Pierre d'Aubusson rédige un nouveau recueil de statuts (1489). La première édition étant en latin, elle est traduite dans les langues parlées par les Hospitaliers en 1493. Cette version rompt avec la tradition fabuleuse de la création de l'Hôpital par une apparition de Jésus-Christ, tout en entretenant la foi en une lignée historique inaugurée par le Seigneur.²⁶ On peut alors comprendre l'apparition explicite de la *tuitio fidei* pour garder cette lignée et cet enracinement en Jésus intacts dans le *servitum pauperum* accompli par les Hospitaliers.

Avec Notre Dame

Ce chemin que nous venons d'accomplir nous montre que la foi chrétienne doit animer toute la vie de tous les membres de l'Ordre comme cela s'accomplit depuis les origines. Dans son quotidien comme dans les œuvres, chacun est appelé à se donner les moyens pour la nourrir et la défendre comme il le ferait pour sa propre vie.

Demandons à la Vierge Marie, elle qui est Mère de notre foi et qui nous accompagne chaque jour pour nous conduire à Jésus, de nous aider à ce que notre foi porte du fruit dans la manière dont nous accomplissons le *servitum pauperum* comme une authentique *tuitio fidei*.

« Ô Mère, aide notre foi !

Ouvre notre écoute à la Parole, pour que nous reconnaissons la voix de Dieu et son appel à le servir dans les rangs des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Éveille en nous le désir de suivre ses pas, en sortant de notre terre et en accueillant sa promesse.

Aide-nous à nous laisser toucher par son amour, pour que nous puissions le toucher par la foi.

Aide-nous à nous confier pleinement à Lui, à croire en son amour et à en être le témoin dans le service des pauvres et des malades.

²⁵ Pour le résumé des *Miracula*, cf Antoine Calvet, *op.cit.*, p. 21-22 ; Alain Demurger, *op.cit.*, p.41-45.

²⁶ Cf Antoine Calvet, *op.cit.*, p.39-41.

Dans les moments de tribulations et de croix, quand notre foi est appelée à mûrir, aide-nous à lutter pour défendre la foi par l'exemplarité de notre vie maltaise et le courage de la proclamation explicite de la joie du Ressuscité.

Rappelle-nous que celui qui croit n'est jamais seul. Ainsi en accueillant Jésus dans sa vie, tout membre de l'Ordre est appelé à le donner à celui qu'il sert et accompagne comme son seigneur.

Enseigne-nous à regarder le monde et tout homme avec les yeux de Jésus, pour qu'il soit lumière sur notre chemin. Et que cette lumière de la foi grandisse toujours en nous jusqu'à ce qu'arrive ce jour sans couchant, qui est le Christ lui-même, ton Fils, notre Seigneur ! »²⁷

Abbé Pierre Le Bourgeois
Chapelain Conv. ah

²⁷²⁷ D'après François, *Lettre encyclique Lumen Fidei – La Lumière de la Foi*, 29 juin 2013, n° 60.